

Délibération n° 12	Conseil Municipal du 13 Mars 2017
Service Enseignement	Domaine de compétence : 7.6 Contributions financières
Objet : Attribution d'une aide aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois.	
Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint à l'Enseignement	
Synthèse de la délibération :	Attribution d'une aide aux collégiens, lycéens et étudiants étaplois.

La Ville d'Étaples apporte chaque année une aide financière pour l'achat de fournitures et manuels scolaires aux Collégiens, Lycéens et Étudiants étaplois. La commission enseignement, réunie le 14 février 2017, a décidé de maintenir les montants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder ces subventions pour l'année scolaire 2017/2018 :

- **20 € aux collégiens** : chaque famille étaploise qui en fera la demande, recevra sous forme d'un bon d'achat en papeterie ou fournitures scolaires à valoir chez les commerçants d'Étaples.

- **60 € aux lycéens** autres que ceux scolarisés dans les établissements Mariette, Branly et Cazin de Boulogne, Lycée des 2 Caps à Marquise, Lycée Giroux-Sannier à Saint-Martin-les-Boulogne, Lycée du Professeur Clerc à Outreau.

Le montant du crédit fournitures et manuels scolaires de ces élèves étant versé par la Ville d'ÉTAPLES-SUR-MER aux communes de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-les-Boulogne et aux établissements de Marquise et d'Outreau.

- **100 € aux étudiants** non salariés pour l'année scolaire 2017-2018.

Une information générale sera faite, comme habituellement, dans le bulletin municipal, sur le site de la commune.

Toute demande d'aide devra être déposée auprès du Service Enseignement/Formation, **avant le 30 novembre 2017**, munie des pièces suivantes :

- Attestation de l'Étudiant ne disposant pas de revenu salarial,
- Certificat de scolarité ou carte d'étudiant,
- Relevé d'identité bancaire ou postal (pour l'étudiant à son nom).
- un justificatif de résidence principale.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2017 – comptes 6067 et 6714

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.

Discussion

Monsieur BAILLET met l'accent sur la volonté municipale de venir en aide aux étaplois scolarisés dans le secondaire et aux étudiants de la commune. Ces différentes aides mises en place depuis plusieurs années ont été proposées et validées lors de la commission